



**Conseil d'administration du  
Programme des Nations Unies pour le  
développement,  
du Fonds des Nations Unies pour la  
population et du Bureau des Nations  
Unies pour les services d'appui aux  
projets**

Distr. générale  
19 avril 2020

Français  
Original : anglais

---

**Session annuelle de 2020**

1-5 juin 2020, New York

Point 13 de l'ordre du jour provisoire

**FNUAP – Rapport annuel de la Directrice exécutive**

**Fonds des Nations Unies pour la population**

**Rapport statistique et financier 2019**

**Rapport de la Directrice exécutive**

*Résumé*

Cet examen présente un récapitulatif des résultats financiers du FNUAP en 2019 et de sa situation financière au 31 décembre 2019. Les données fournies dans le présent rapport ont été établies selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale. Elles sont provisoires et sujettes à un audit externe.

Pour la troisième année consécutive, le montant total brut des contributions a franchi la barre du milliard de dollars, dépassant de 9,1 % le niveau de contributions de 2018 pour s'établir à 1 370,2 millions de dollars (contre 1 255,6 millions en 2018). Cette évolution positive s'explique par les contributions reçues au titre des autres ressources, qui ont progressé de 13,7 % et atteignaient 996,7 millions de dollars (876,8 millions en 2018).

Le montant des contributions reçues au titre des ressources ordinaires a baissé de 1,4 % en 2019, et s'élevait à 373,5 millions de dollars (contre 378,8 millions en 2018). Cette diminution confirme la tendance à la baisse des contributions aux ressources ordinaires annuelles observée à quatre reprises au cours des cinq dernières années, leur montant étant chaque année inférieure à celui de l'année précédente.

Les charges de 2019 ont augmenté de 4,1 % pour atteindre 1 130,2 millions de dollars (contre 1 086,0 millions en 2018). La hausse de 6,5 % du montant des autres ressources, qui s'élevait à 711,9 millions de dollars (contre 668,4 millions en 2018), s'explique principalement par le renforcement des activités des programmes, en particulier en situation de crise humanitaire. Le montant provenant des ressources ordinaires est demeuré relativement stable, n'augmentant que de 0,2 % pour atteindre 418,3 millions de dollars (contre 417,6 millions en 2018), compte tenu des effets combinés de la hausse des activités relatives aux programmes et au budget institutionnel, compensée par une baisse des charges relevant du siège en raison d'une évolution favorable des taux de change.

Au 31 décembre 2019, le montant des réserves et des soldes des fonds du FNUAP s'élevaient à 1 432,8 millions de dollars (contre 1 080,3 millions en 2018), dont 84,1 % (soit 1 204,7 millions) au titre des autres ressources (contre 90,1 %, ou 973,5 millions en 2018). Le solde des fonds relevant des autres ressources comprenait, pour un montant de 384,3 millions de dollars, les contributions à recevoir (336,0 millions de dollars en 2018) et donc non disponibles pour le financement des programmes.

Malgré les résultats positifs en matière de mobilisation d'autres ressources enregistrés en 2019, la nouvelle baisse des ressources ordinaires, qui demeurent la pierre angulaire des opérations du FNUAP, aussi bien en montants absolus que, en particulier, en pourcentage du montant total des contributions reçues, reste un défi majeur pour le Fonds. Par ailleurs, en 2020 et dans les années à venir, il est possible que le FNUAP ne soit pas

en mesure de générer un niveau équivalent de contributions aux autres ressources en raison de l'impact de la pandémie de COVID-19. Compte tenu de l'environnement très instable généré par cette dernière, un apport prévisible et opportun de contributions aux ressources ordinaires est essentiel pour permettre au FNUAP de soutenir ses opérations et d'atteindre ses objectifs stratégiques.

*Éléments de décision*

Le Conseil d'administration pourrait souhaiter prendre note du présent rapport.

## Table des matières

I.	Introduction.....	4
II.	Ressources totales .....	4
	A. Produits .....	4
	B. Charges .....	5
	C. Réserves et soldes des fonds .....	9
	D. Budget intégré .....	10
	E. Recouvrement des coûts.....	10
	F. Ressources ordinaires.....	11
III.	Autres ressources .....	13
IV.	Encaisse et placements.....	15
V.	Autres actifs et passifs.....	15
VI.	Conclusions.....	16

## ANNEXES

Les annexes sont disponibles, en anglais uniquement, sur le [site Internet du Conseil d'administration du FNUAP](#).

### Annexe 1.

Tableau 1. Résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2019

Tableau 2. État de la situation financière au 31 décembre 2019

Tableau 3. État des variations de l'actif net pour l'année terminée le 31 décembre 2019

Tableau 4. Aperçu des charges du FNUAP en 2019

Tableau 5. Charges du FNUAP en 2019, par région – Afrique de l'Est et Afrique australe

Tableau 6. Charges du FNUAP en 2019, par région – Afrique de l'Ouest et Afrique centrale

Tableau 7. Charges du FNUAP en 2019, par région – États arabes

Tableau 8. Charges du FNUAP en 2019, par région – Asie et Pacifique

Tableau 9. Charges du FNUAP en 2019, par région – Amérique latine et Caraïbes

Tableau 10. Charges du FNUAP en 2019, par région – Europe de l'Est et Asie centrale

Tableau 11. Charges du FNUAP en 2019, par région – activités mondiales

Tableau 12. Charges afférentes aux programmes de pays, aux activités régionales et au budget institutionnel, par région et par pays ou territoire bénéficiaire, pour l'année terminée le 31 décembre 2019

Tableau 13. Charges afférentes aux programmes, par bénéficiaire (pays les moins avancés et pays en développement sans littoral) – ressources ordinaires

Tableau 14. Plan de ressources intégré, années 2018-2021

Tableau 15. Charges afférentes au budget institutionnel, par catégorie

Tableau 16. Ressources ordinaires – contributions d'un montant supérieur à 1,0 million de dollars pour 2019 et 2018

Tableau 17. Ressources ordinaires – changements apportés aux réserves et aux soldes des fonds

Annexe 2. Classification des pays et territoires : plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021

Annexe 3. Bilan de l'application des taux de recouvrement des coûts réduits en 2019

## I. Introduction

1. Cet examen présente un récapitulatif des résultats financiers du FNUAP en 2019 et de sa situation financière au 31 décembre 2019. Ces informations concernent les activités financées à la fois par les ressources ordinaires et par les autres ressources. Tous les chiffres figurant dans le présent document sont provisoires et sujets à un audit externe. En outre, dans la mesure où ils ont été arrondis, leurs totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres partiels.
2. Le tableau 1 de l'annexe 1 présente les résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2019, ventilés entre les ressources ordinaires et les autres ressources. L'état de la situation financière au 31 décembre 2019 est présenté dans le tableau 2 de l'annexe 1. Le tableau 3 de l'annexe 1 présente l'état des variations de l'actif net pour l'année terminée le 31 décembre 2019<sup>1</sup>.
3. Les données fournies pour 2019 ont été établies selon la méthode de la comptabilité d'exercice, à l'exception du tableau 14 de l'annexe 1 qui présente, sur une base comparable à celle du budget (comptabilité d'exercice modifiée), l'utilisation des ressources prévues dans le plan intégré d'allocation des ressources.
4. Tout au long du présent rapport, les contributions sont qualifiées de « brutes » ou de « nettes ». Les contributions brutes désignent les montants indiqués dans les accords signés avec les donateurs et constatés comme produits conformément aux conventions comptables du FNUAP, quels que soient la période d'exécution du programme correspondant et le calendrier de paiement. Les contributions nettes correspondent aux contributions brutes après déduction des montants remboursés aux donateurs, des frais de recouvrement des coûts et des provisions pour contributions recevables douteuses.

## II. Ressources totales

### A. Produits

5. Le montant total des produits a franchi pour la troisième année consécutive la barre du milliard de dollars, dépassant de 9,2 % le niveau de 2018 pour atteindre 1 409,2 millions de dollars (contre 1 290,3 millions en 2018). Cette progression s'explique principalement par la hausse des contributions reçues au titre des autres ressources.
6. Le montant total brut des contributions des cinq dernières années peut être ventilé comme suit :

**Tableau 1. Montant total brut des contributions pour la période 2015-2019**

	En millions de dollars des États-Unis				
	2019	2018	2017	2016	2015
Ressources ordinaires (montants bruts)	373,5	378,8	349,9	352,8	398,2
Autres ressources (montants bruts)	996,7	876,8	717,6	485,8	581,3
<b>Montant total brut des contributions</b>	<b>1 370,2</b>	<b>1 255,6</b>	<b>1 067,5</b>	<b>838,6</b>	<b>979,5</b>
Autres ressources, en pourcentage du montant total des contributions	72,7 %	69,8 %	67,2 %	57,9 %	59,3 %

7. Les contributions reçues au titre des ressources ordinaires ont diminué de 1,4 %, s'élevant ainsi à 373,5 millions de dollars (contre 378,8 millions en 2018). Cette baisse est en grande partie due à l'appréciation du dollar des États-Unis par rapport aux devises des principaux contributeurs du FNUAP, partiellement compensée par la hausse des contributions de deux donateurs majeurs.
8. Le montant brut des contributions reçues au titre des autres ressources a, quant à lui, augmenté de 13,7 % pour atteindre la valeur record de 996,7 millions de dollars (contre 876,8 millions en 2018). En conséquence, la part des autres ressources en pourcentage du montant total des contributions brutes a encore augmenté, de 2,9 points de pourcentage, s'établissant à 72,7 % (contre 69,8 % en 2018), ce qui démontre la dépendance accrue du FNUAP aux autres

<sup>1</sup> Les annexes à ce rapport sont disponibles sur le [site Internet du Conseil d'administration](#) du FNUAP.

ressources. En 2019, le montant des contributions reçues au titre des ressources ordinaires a baissé de 103,9 millions de dollars par rapport à 2014, année où les contributions brutes du FNUAP avaient pour la première fois dépassé la barre du milliard de dollars.

9. Les autres produits ont progressé de 20,9 % en 2019 pour atteindre 105,4 millions de dollars (contre 87,2 millions en 2018), principalement en raison d'une hausse de 6,8 millions de dollars des produits de placement, 5,6 millions de gains de change obtenus sur les actifs monétaires, et une augmentation de 5,0 millions de dollars des frais de recouvrement des coûts.

## B. Charges

10. Le montant total des charges a augmenté de 4,1 % en 2019, atteignant ainsi 1 130,2 millions de dollars (contre 1 086,0 millions en 2018), comme le résume le tableau ci-dessous :

**Tableau 2 : Total des charges**

	En millions de dollars des États-Unis		Pourcentage	
	2019	2018	2019	2018
<b>Programmes et budget institutionnel</b>	<b>1 100,4</b>	<b>1 034,9</b>	<b>97,4</b>	<b>95,3</b>
Programmes de pays, interventions mondiales et régionales et autres activités relatives aux programmes	933,8	872,4	82,6	80,3
Budget institutionnel (montant brut)	166,6	162,5	14,8	15,0
<b>Frais de siège</b>	<b>29,8</b>	<b>51,1</b>	<b>2,6</b>	<b>4,7</b>
Frais de siège	29,8	51,1	2,6	4,7
<b>Total des charges</b>	<b>1 130,2</b>	<b>1 086,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

11. Les charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel qui ont été engagées par le FNUAP pour la réalisation des résultats en matière de développement et des produits relatifs à l'efficacité et à l'efficience organisationnelles reflétés dans le cadre intégré de résultats et de ressources du plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 3 : Charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel par résultat et par produit du cadre intégré de résultats et d'allocation de ressources**

	En millions de dollars des États-Unis		Pourcentage	
	2019	2018	2019	2018
<b>Résultats en matière de développement</b>	<b>919,4</b>	<b>860,4</b>	<b>83,6</b>	<b>83,1</b>
<i>Résultat 1</i> : Toutes les femmes, tous les adolescents et tous les jeunes utilisent les services intégrés de santé sexuelle et reproductive.	559,7	512,5	50,9	49,5
<i>Résultat 2</i> : Tous les adolescents et tous les jeunes, en particulier les adolescentes, sont habilités.	82,9	73,2	7,5	7,1
<i>Résultat 3</i> : L'égalité des sexes, l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles, et les droits en matière de reproduction sont en progression.	190,0	162,6	17,3	15,7
<i>Résultat 4</i> : La quête du développement durable représente et tient compte de toutes les personnes, partout dans le monde.	86,8	112,1	7,9	10,8
<b>Produits liés à l'efficacité et à l'efficience organisationnelles (EEO)</b>	<b>181,0</b>	<b>174,5</b>	<b>16,4</b>	<b>16,9</b>
EEO1 – Amélioration des programmes pour l'obtention de résultats	45,3	41,4	4,1	4,0
EEO2 – Gestion optimisée des ressources	102,2	102,1	9,3	9,9
EEO3 – Cohérence et coordination du système des Nations Unies	5,3	3,0	0,5	0,3

EEO4 – Communication, mobilisation des ressources et partenariats	28,2	28,0	2,5	2,7
<b>Total des charges</b>	<b>1 100,4</b>	<b>1 034,9</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

12. La hausse des charges afférentes aux résultats un et trois est principalement imputable à une expansion de la prestation de services de santé reproductive essentiels, et d'activités de lutte et de prévention contre la violence sexiste en situation de crise humanitaire. La baisse des charges associées au résultat quatre est due à l'achèvement ou au report de projets de collecte de données démographiques à grande échelle, tels que des recensements nationaux de la population et des logements.

13. La répartition par région des charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel est la suivante :

**Tableau 4 : Charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel par région**

	En millions de dollars des États-Unis		Pourcentage	
	2019	2018	2019	2018
Afrique de l'Est et Afrique australe	217,2	204,9	19,8	19,8
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	173,3	165,2	15,7	16,0
États arabes	211,6	183,1	19,2	17,7
Asie et Pacifique	153,0	143,5	13,9	13,9
Amérique latine et Caraïbes	71,6	95,8	6,5	9,2
Europe de l'Est et Asie centrale	57,3	51,4	5,2	5,0
Activités mondiales	216,4	191,0	19,7	18,4
<b>Total, programmes et budget institutionnel</b>	<b>1 100,4</b>	<b>1 034,9</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

14. La région des États arabes a enregistré la hausse des charges la plus importante, due principalement au renforcement des interventions humanitaires au Yémen. La baisse des charges observée dans la région Amérique latine et Caraïbes s'explique par l'achèvement ou le report de projets de collecte de données démographiques à grande échelle.

15. Le modèle d'activité du plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021 introduit une classification chromatique en quatre quadrants (rouge, orange, jaune et rose) des pays ou territoires où le FNUAP est présent, sur la base de critères liés aux besoins et à la capacité de financement<sup>2</sup>. Les charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel pour l'année 2019 se répartissent comme suit entre les différents quadrants :

**Tableau 5 : Charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel par quadrant**

	En millions de dollars des États-Unis		Pourcentage	
	2019	2018	2019	2018
<b>Charges afférentes aux pays</b>	<b>824,4</b>	<b>786,9</b>	<b>74,9</b>	<b>76,0</b>
Rouge	536,2	473,2	48,7	45,7
Orange	94,9	126,0	8,6	12,2
Jaune	71,2	80,1	6,5	7,7
Rose	122,1	107,6	11,1	10,4
<b>Interventions mondiales et régionales</b>	<b>38,4</b>	<b>34,4</b>	<b>3,5</b>	<b>3,3</b>
Interventions régionales	21,3	20,8	1,9	2,0
Interventions mondiales	17,1	13,6	1,6	1,3
<b>Autres charges régionales et mondiales<sup>3</sup></b>	<b>237,6</b>	<b>213,6</b>	<b>21,6</b>	<b>20,7</b>
Autres charges régionales	38,3	36,2	3,5	3,5
Autres charges mondiales	199,3	177,4	18,1	17,2
<b>Total, programmes et budget institutionnel</b>	<b>1 100,4</b>	<b>1 034,9</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

16. Le FNUAP réaffirme son engagement à consacrer le maximum de ressources possible au soutien des activités de ses bureaux extérieurs. En 2019, 80,3 % (soit 884,0 millions de dollars) des charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel ont été engagées par les bureaux de pays ou les bureaux régionaux (contre 81,5 % ou 843,9 millions en 2018). Par ailleurs, le

<sup>2</sup> La liste de tous les pays ou territoires où le FNUAP est présent et leur classification conformément au modèle d'activité du plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 figure à l'annexe 2.

<sup>3</sup> Comprend les charges imputables aux bureaux régionaux ou au siège ne portant pas sur des interventions mondiales ou régionales, telles que les activités relatives aux programmes financées au moyen d'autres ressources et les dépenses liées au budget institutionnel.

programme UNFPA Supplies<sup>4</sup> a fourni des produits de santé reproductive pour un montant de 82,7 millions de dollars (soit 7,5 % des charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel) à 46 pays prioritaires présentant les besoins les plus urgents dans ce domaine (contre 75,4 millions de dollars en 2018).

17. Les charges des pays du quadrant rouge (ceux présentant les besoins les plus urgents mais la plus faible capacité à assumer les coûts) ont augmenté de 13,3 % en 2019 pour atteindre 536,2 millions de dollars, soit 48,7 % des charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel (contre 473,2 millions de dollars ou 45,7 % en 2018), une hausse principalement imputable à l'expansion des activités des programmes au Yémen, en République démocratique du Congo, au Burkina Faso et au Bangladesh. Les charges totales dans les pays des quadrants orange et jaune ont, quant à elles, diminué pour s'établir à 94,9 millions de dollars et 71,2 millions de dollars (contre 126,0 millions et 80,1 millions en 2018, respectivement), ce qui s'explique en grande partie par la tendance à la réalisation de projets de collecte de données démographiques à grande échelle évoquée précédemment.

18. En 2019, le FNUAP a dépensé 104,7 millions de dollars de ressources ordinaires (soit 47,0 % des charges afférentes aux programmes imputées aux ressources ordinaires) dans 59 programmes de pays mis en œuvre dans des pays ou territoires relevant de la catégorie des pays les moins avancés ou des pays en développement sans littoral, un niveau comparable à celui de l'année précédente (49,6 % des charges afférentes aux programmes avaient été financées par des ressources ordinaires en 2018, soit 105,3 millions de dollars).

19. Dans les petits États insulaires en développement, les charges afférentes aux programmes financées par des ressources ordinaires s'élevaient à 13,7 millions de dollars en 2019 (contre 13,2 millions en 2018). En outre, les autres ressources ont financé les programmes à hauteur de 16,7 millions de dollars dans ces pays (contre 19,2 millions en 2018).

20. Le FNUAP travaille en étroite collaboration avec les gouvernements et les organisations non gouvernementales nationales et internationales pour mettre en œuvre les activités des programmes de pays. La part des charges afférentes aux programmes qui ont été engagées par ces partenaires a augmenté en 2019, tant en valeur relative qu'en valeur absolue, pour atteindre 348,2 millions de dollars ou 37,3 % du total (contre 309,5 millions de dollars ou 35,5 % en 2018). Par ailleurs, le FNUAP a fourni à ses partenaires des transferts non monétaires de produits liés à la santé reproductive et aux autres programmes pour un montant de 160,1 millions de dollars en 2019, soit 17,1 % de l'ensemble des charges afférentes aux programmes (contre 147,8 millions ou 16,9 % en 2018).

21. Le FNUAP continue de donner la priorité à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles dans les activités de ses programmes. En 2019, 634,9 millions de dollars, soit 68,0 % de l'ensemble des charges afférentes aux programmes, ont été consacrés à des activités ayant comme principal objectif l'égalité des sexes ou l'autonomisation des femmes ou ayant contribué de façon significative à l'égalité des sexes (contre 586,4 millions de dollars, ou 67,2 %, en 2018).

22. Les tableaux 4 à 11 de l'annexe 1 présentent de manière plus détaillée les charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel par résultat, produit et quadrant du plan stratégique pour la période 2018-2021, ainsi que par région, modalité de mise en œuvre et indicateur de l'égalité des sexes. Le tableau 12 fournit quant à lui la répartition des charges de 2019 par pays ou territoire, et le tableau 13 la répartition des charges afférentes aux programmes financées par des ressources ordinaires dans les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral.

---

<sup>4</sup> Programme phare de l'organisation, UNFPA Supplies vise à soutenir 46 pays prioritaires ayant grandement besoin d'améliorer l'accès aux services de planification familiale et aux méthodes de contraception modernes. Les charges y afférentes sont déclarées en tant qu'« autres activités mondiales ».



## C. Réserves et soldes des fonds

23. Au 31 décembre 2019, le montant des réserves et des soldes des fonds avait augmenté de 352,5 millions de dollars, s'établissant à 1 432,8 millions (1 080,3 millions en 2018). Le tableau ci-dessous fournit des précisions :

**Tableau 6 : Réserves et soldes des fonds**

	En millions de dollars des États-Unis	
	2019	2018
Réserve opérationnelle	74,2	75,5
Réserve au titre de l'intervention humanitaire	5,5	7,5
Réserve au titre des bureaux et logements hors siège	5,0	5,0
Soldes des fonds relevant des ressources ordinaires réservés à des fins particulières	70,1	58,3
Soldes des fonds relevant des ressources ordinaires et des autres ressources non réservés à des fins particulières		
Ressources ordinaires	73,3	(39,5)
Autres ressources	1 204,7	973,5
<b>Total</b>	<b>1 432,8</b>	<b>1 080,3</b>

24. La réserve opérationnelle, fixée à 20,0 % du montant annuel des contributions reçues au titre des ressources ordinaires, s'élevait à 74,2 millions de dollars au 31 décembre 2019 (contre 75,5 millions en 2018), en raison de la diminution des contributions reçues au titre des ressources régulières en 2019.

25. La réserve au titre de l'intervention humanitaire<sup>5</sup>, qui fonctionne comme un fonds autorenouvelable, a été réduite à 5,5 millions de dollars (contre 7,5 millions en 2018), du fait de la nécessité de transférer des ressources complémentaires au Fonds d'urgence, qui a reçu une allocation totale de 7,0 millions de dollars en 2019, sur lesquels 6,3 millions ont été utilisés (contre 6,6 millions en 2018).

26. Les soldes des fonds relevant des ressources ordinaires réservés à des fins particulières, qui représentent les fonds que la direction choisit d'affecter à des fins particulières et qui ne sont pas disponibles pour le financement de programmes, ont été portés à 70,1 millions de dollars (contre 58,3 millions en 2018), essentiellement en raison des 10,6 millions de dollars d'excédent par rapport aux dépenses budgétaires des produits du recouvrement des coûts (lesquels ont été placés sur un fonds distinct), ainsi que de l'excédent de 1,8 million de dollars sur la prestation de services d'approvisionnement mis en réserve en vue de garantir les futures activités de passation de marchés.

27. Les ressources ordinaires non réservées à des fins particulières, qui s'élevaient à 73,3 millions de dollars, ne présentent pas de déficit pour la première fois depuis l'adoption des normes comptables internationales du secteur public en 2012. Cette amélioration est en grande partie due à un excédent de ressources ordinaires de 45,6 millions de dollars, à un gain actuariel de 45,6 millions sur les passifs liés aux avantages postérieurs à l'emploi, et à une plus-value latente de 27,9 millions de dollars sur les placements de portefeuille au titre de l'assurance maladie après la cessation de services. Le montant total des fonds disponibles pour le financement des programmes en 2020 s'élevait à 105,8 millions de dollars (61,4 millions en 2019). Le tableau 17 de l'annexe 1 fournit des précisions sur ce montant.

28. Au 31 décembre 2019, les soldes des fonds relevant des autres ressources non réservés à des fins particulières atteignaient 1 204,7 millions de dollars (contre 973,5 millions en 2018), une augmentation s'expliquant essentiellement par la forte hausse des contributions reçues au titre des

<sup>5</sup>Cette réserve a été créée par le Conseil d'administration afin de permettre le préfinancement des interventions de secours en situation d'urgence jusqu'à la réception des fonds prévus dans les accords signés avec les donateurs. La réserve est reconstituée à réception des fonds du donateur.

autres ressources, lesquelles ont dépassé les charges financées au moyen de ces ressources. Le solde des fonds inclut les ressources reçues pour la mise en œuvre des activités des programmes dans le cadre d'accords pluriannuels, ainsi que 384,3 millions de dollars de contributions à recevoir, et donc non disponibles pour le financement des programmes (contre 336,0 millions de dollars en 2018).

#### **D. Budget intégré**

29. Dans ses décisions 2017/24 et 2018/19, le Conseil d'administration a approuvé le budget intégré du FNUAP pour 2018-2021 (DP/FPA/2017/10 et DP/FPA/2017/10/Corr.1), y compris la révision postérieure du budget (2018/FPA/2018/8 et DP/FPA/2018/8/Corr.1), conformément au plan stratégique couvrant la même période. Le budget intégré regroupe dans un seul cadre toutes les catégories de dépenses et tous les résultats du FNUAP.

30. Le tableau 14 de l'annexe 1 donne des informations sur l'utilisation effective des ressources pour l'ensemble du cycle du plan stratégique 2018-2021. Ce tableau présente les informations selon la méthode de la comptabilité d'exercice modifiée, comme c'est le cas pour le budget.

31. Le tableau 15 de l'annexe 1 présente de manière plus détaillée les charges liées à la composante « budget institutionnel » du budget intégré.

#### **E. Recouvrement des coûts**

32. Dans sa décision 2013/9, le Conseil d'administration s'est accordé sur un taux général et harmonisé de recouvrement des coûts pour les contributions au titre des autres ressources fixé à 8,0 %, ainsi que sur une structure différenciée de recouvrement des coûts pour les fonds thématiques d'affectation spéciale, la participation des gouvernements aux coûts, la coopération Sud-Sud et triangulaire, les contributions du secteur privé et les accords de legs. La Directrice exécutive du FNUAP s'est vue accorder le droit de ne pas appliquer ce taux de recouvrement au cas par cas.

33. Le tableau ci-dessous présente un récapitulatif des conséquences financières de l'application de taux différenciés et des exonérations approuvées en 2019 :

**Tableau 7 : Conséquences financières de l'application de taux de recouvrement différenciés et des exonérations approuvées**

	En milliers de dollars des États-Unis			Pourcentage
	<i>Recouvrement effectif des coûts</i>	<i>Recouvrement des coûts au taux harmonisé de 8 %</i>	<i>Différence</i>	<i>Taux de recouvrement des coûts effectivement appliqué en 2019</i>
Fonds thématiques d'affectation spéciale	10 586	12 098	1 512	7,0
Accords-cadres <sup>6</sup>	14 296	16 339	2 043	7,0
Participation des gouvernements aux coûts	2 137	3 419	1 282	5,0
Accords de legs	7	10	3	7,0
Exonérations de taux de recouvrement sur les coûts indirects	823	1 189	366	5,5
Accords multilatéraux bénéficiant de taux de recouvrement réduits	1 253	1 435	182	7,0
<b>Total</b>	<b>29 102</b>	<b>34 490</b>	<b>5 388</b>	

34. Dans sa décision 2018/21, le Conseil d'administration a demandé au FNUAP de réduire l'octroi d'exonérations visant à diminuer les taux convenus de recouvrement des coûts et de l'informer des mesures prises à cet égard, y compris en ce qui concerne l'application des exonérations. En 2019, le FNUAP n'a accordé que trois exonérations de taux de recouvrement des coûts, abaissant ainsi ce taux à 7,0 % (pour un accord) ou 0,0 % (pour les deux autres). En conséquence, les recouvrements des coûts ont été inférieurs de 0,02 million de dollars à ceux dus au taux standard de 0,8 %. Par ailleurs, l'application des exonérations accordées les années précédentes a conduit à des recouvrements des coûts inférieurs de 0,35 million de dollars au montant qui aurait été dû sans les exonérations.

35. Le FNUAP a reçu des transferts d'autres organismes des Nations Unies, bénéficiant ainsi de taux de recouvrement des coûts réduits que ces organismes avaient auparavant convenus avec les donateurs et qu'ils étaient contractuellement tenus d'étendre aux transferts effectués en faveur d'autres organismes des Nations Unies. Au cours des années précédentes, le FNUAP a classé ces accords comme des exonérations. Effectives en 2019, ces exonérations sont communiquées séparément étant donné que les taux de recouvrement des coûts réduits ne sont pas le fruit de décisions prises par le FNUAP, mais proviennent au contraire d'accords conclus entre les organismes des Nations Unies effectuant des transferts et leurs donateurs, le plus souvent en raison de la participation des gouvernements aux coûts, de la coopération Sud-Sud et des accords-cadres.

36. L'annexe 3 présente de manière détaillée les conséquences des taux de recouvrement des coûts réduits convenus en 2019 et les années précédentes et précise la justification des nouvelles exonérations.

## F. Ressources ordinaires

37. Le tableau ci-dessous présente un récapitulatif des produits et charges ainsi que de l'excédent relatifs aux ressources ordinaires pour 2019 et 2018 :

**Tableau 8 : Produits, charges et excédent pour l'année – ressources ordinaires**

	En millions de dollars des États-Unis	
	2019	2018
<b>Produits</b>		

<sup>6</sup> Les accords-cadres sont des accords de plus large portée conclus conjointement entre un ou plusieurs organismes des Nations Unies et des donateurs bilatéraux ou multilatéraux.

	En millions de dollars des États-Unis	
	2019	2018
Contributions (montants bruts) <sup>7</sup>	373,5	378,8
Autres produits	90,4	78,5
<b>Montant total des produits</b>	<b>463,9</b>	<b>457,3</b>
<b>Charges</b>		
<b>Charges afférentes aux programmes</b>	<b>222,7</b>	<b>212,4</b>
Programmes de pays et autres activités relatives aux programmes (hors Fonds d'urgence)	178,0	171,4
Fonds d'urgence	6,3	6,6
Interventions mondiales et régionales	38,4	34,4
<b>Charges afférentes au budget institutionnel</b>	<b>166,6</b>	<b>162,5</b>
Budget institutionnel	166,6	162,5
<b>Charges relevant du siège</b>	<b>29,0</b>	<b>42,7</b>
Assurance maladie après la cessation de service et autres charges relatives aux avantages postérieurs à l'emploi imputées sur les frais de siège	19,7	19,5
Autres charges relevant du siège	9,3	23,2
<b>Total des charges</b>	<b>418,3</b>	<b>417,6</b>
<b>Excédent de l'année</b>	<b>45,6</b>	<b>39,7</b>

38. Comme expliqué précédemment, la baisse du montant total brut des contributions est en grande partie due à l'appréciation du dollar des États-Unis par rapport aux devises des principaux contributeurs du FNUAP, partiellement compensée par la hausse des contributions de deux donateurs majeurs. Le tableau 16 de l'annexe 1 présente la liste des contributions aux ressources ordinaires d'un montant supérieur à 1,0 million de dollars.

39. La hausse des autres produits découle en grande partie de l'augmentation des frais de recouvrement des coûts, des produits de placement, et des gains de change obtenus sur des actifs monétaires.

40. En 2019, le montant total provenant des ressources ordinaires s'établissait à 418,3 millions de dollars (contre 417,6 millions en 2018), une hausse principalement due à la croissance des charges afférentes aux activités des programmes et au budget institutionnel, partiellement compensée par une réduction des frais de siège.

41. Les charges afférentes aux programmes ont augmenté pour atteindre 10,3 millions de dollars, bénéficiant de la hausse des fonds reportés des années précédentes et disponibles pour le financement des programmes au 1<sup>er</sup> janvier 2019, ainsi que de la progression des autres produits générés en 2019.

42. Pour leur part, les charges afférentes au budget institutionnel se sont accrues de 4,1 millions de dollars, une progression qui s'explique en grande partie par le doublement de la contribution du FNUAP au système de coordonnateurs résidents et la hausse des dépenses consacrées aux initiatives de transformation des technologies de l'information et de la communication.

43. Les charges relevant du siège ont, quant à elles diminué de 13,7 millions de dollars, principalement sous l'effet d'une évolution favorable des taux de change et des gains associés sur la réévaluation des actifs monétaires enregistrés en 2019 parmi les autres produits, par rapport aux pertes de change de 10,8 millions de dollars comptabilisées dans les charges de 2018.

44. Les tableaux 4 à 11 de l'annexe 1 présentent la répartition des charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel, imputées aux ressources ordinaires, par résultat et par

<sup>7</sup> Ce montant inclut les coûts indirects recouverts pendant l'année et déduits du montant brut des contributions reçues au titre des autres ressources.

produit du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du plan stratégique pour la période 2018-2021, ainsi que par quadrant, modalité de mise en œuvre et indicateur de l'égalité des sexes.

### **III. Autres ressources**

45. Les autres ressources sont composées de fonds d'affectation spéciale et de fonds spéciaux. Ces derniers comprennent notamment les fonds du Programme des administrateurs auxiliaires et les fonds des services d'achat.

46. Le tableau ci-dessous présente un récapitulatif des produits et charges ainsi que de l'excédent relatifs aux autres ressources pour 2019 et 2018 :

**Tableau 9 : Produits, charges et excédent pour l'année – autres ressources**

	En millions de dollars des États-Unis	
	2019	2018
<b>Produits</b>		
Contributions (montants bruts)	996,7	876,8
À déduire : remboursements à des donateurs	(7,9)	(5,0)
À déduire : coûts indirects <sup>8</sup>	(52,9)	(47,5)
À déduire : provisions pour contributions recevables douteuses.	(5,6)	-
Autres produits	15,0	8,7
<b>Montant total des produits</b>	<b>945,3</b>	<b>833,0</b>
<b>Charges</b>		
<b>Charges afférentes aux programmes</b>	<b>711,1</b>	<b>660,0</b>
Fonds d'affectation spéciale	763,4	707,2
À déduire : coûts indirects	(52,3)	(47,2)
<b>Charges relevant du siège</b>	<b>0,8</b>	<b>8,4</b>
Fonds spéciaux	1,4	8,7
À déduire : coûts indirects	(0,6)	(0,3)
<b>Total des charges</b>	<b>711,9</b>	<b>668,4</b>
<b>Excédent de l'année</b>	<b>233,4</b>	<b>164,6</b>

47. En 2019, grâce à de très fructueux efforts en matière de mobilisation des ressources, le montant total des produits relevant des autres ressources a augmenté de 112,3 millions de dollars, soit 13,5 %, s'établissant ainsi à 945,3 millions de dollars (contre 833,0 millions en 2018).

48. Le total des charges de 2019 a également augmenté de 43,5 millions de dollars ou 6,5 %, et s'élevait à 711,9 millions (contre 668,4 millions en 2018). Le montant annuel des produits a dépassé celui des charges, principalement en raison de décalages temporels entre la comptabilisation des produits et des charges, la plupart des produits étant enregistrés à la signature d'accords contraignants avec les donateurs, tandis que les charges sont prises en compte au moment où elles sont encourues, c'est-à-dire lors de la fourniture des biens et services concernés<sup>9</sup>.

49. La hausse des charges afférentes aux programmes s'explique principalement par le renforcement des interventions humanitaires, y compris la prestation de services de santé reproductive essentiels et de services de lutte et de prévention contre la violence sexiste dans les pays du quadrant rouge. La plus forte hausse est associée aux opérations du FNUAP au Yémen, où le volume des charges afférentes aux programmes financées par d'autres ressources a plus que doublé en un an, augmentant de 36,1 millions de dollars. Parmi les autres pays ayant enregistré une augmentation significative figuraient la République démocratique du Congo (10,1 millions de dollars), le Bangladesh (6,6 millions) et la Somalie (4,6 millions).

50. Les tableaux 4 à 11 de l'annexe 1 présentent la répartition des charges relatives aux fonds d'affectation spéciale par résultat et par produit du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du plan stratégique 2018-2021, ainsi que par quadrant, modalité de mise en œuvre et indicateur de l'égalité des sexes.

<sup>8</sup> Ce montant est inclus dans la ligne « Autres produits » du tableau relatif aux ressources ordinaires.

<sup>9</sup> La Note 2 relative aux états financiers du FNUAP présente un résumé des méthodes comptables appliquées par le FNUAP.

## IV. Encaisse et placements

51. Au 31 décembre 2019, le montant de l'encaisse et des placements détenus par le FNUAP avait augmenté de 286,1 millions et s'élevait à 1 438,1 millions de dollars (1 152,0 millions en 2018), une situation qui s'explique principalement par le fait que les contributions reçues ont été supérieures aux charges payées. Ce montant a essentiellement été affecté à des placements arrivant à échéance dans moins d'un an, afin de bénéficier de meilleurs taux de rendement.

52. Sur le total des placements, 455,1 millions sont réservés à des fins particulières (404,7 millions en 2018). Ainsi, 84,7 millions de dollars ont été affectés aux réserves (voir plus haut, Section C. Réserves et soldes des fonds), 306,0 millions au financement de la dette liée aux avantages du personnel, 33,7 millions au remboursement du capital d'un fonds de dotation privé, tandis que 30,7 millions restent détenus par le FNUAP en sa qualité d'agent d'administration des programmes conjoints.

53. Le FNUAP maintient ses investissements dans deux portefeuilles distincts. Le portefeuille du fonds de roulement, destiné à couvrir les besoins du FNUAP en matière de fonds de roulement et géré par le Programme des Nations Unies pour le développement en vertu d'un accord de prestation de services, se compose exclusivement des titres à revenu fixe de qualité supérieure et facilement négociables dont les échéances concordent avec les besoins de liquidité du FNUAP. Au 31 décembre 2019, la valeur de ce portefeuille, évaluée au coût amorti, était estimée à 1 162,3 millions de dollars (contre 914,0 millions en 2018), son rendement moyen sur l'année étant de 2,39 % (contre 2,0 % en 2018).

54. Un portefeuille distinct, créé conjointement en 2016 avec d'autres organisations des Nations Unies et géré par deux gestionnaires de portefeuille indépendants, investit les ressources affectées au financement de prestations d'assurance maladie après la cessation de service dans des instruments financiers diversifiés et à meilleur rendement, de composition similaire aux investissements détenus par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui se composent essentiellement de titres à revenu fixe et d'actions. Depuis sa création, le FNUAP a transféré 195,0 millions de dollars vers ce portefeuille, portant ainsi la juste valeur de ce dernier à 248,4 millions au 31 décembre 2019 (contre 194,8 millions en 2018), générant des taux annuels de rendement compris entre 18,65 % et 19,33 % en 2019 (contre des taux annuels de rendement négatifs de 3,27 % et 5,83 % en 2018). Ces gains devraient s'inverser en 2020, du moins en partie, en raison de la forte instabilité des marchés financiers provoquée par la pandémie de COVID-19.

## V. Autres actifs et passifs

55. La valeur totale des stocks de produits de santé reproductive et d'autres fournitures relatives aux programmes destinés à être distribués à des bénéficiaires ou vendus à des tiers a augmenté de 19,4 millions de dollars. Au 31 décembre 2019, la valeur de ces stocks s'établissait ainsi à 70,2 millions de dollars (contre 50,8 millions en 2018). Cette hausse s'explique essentiellement par l'augmentation du volume d'achat de 12,3 % en 2019 et par l'augmentation des stocks de fournitures essentielles conservées par les bureaux extérieurs du FNUAP dans le cadre de leurs interventions humanitaires.

56. Les contributions à recevoir ont enregistré une hausse nette de 48,2 millions de dollars. Fin 2018, elles représentaient 384,5 millions de dollars (contre 336,3 millions en 2019), une grande partie provenant de l'augmentation des contributions reçues au titre des autres ressources comptabilisées en 2019. Le montant brut des contributions à recevoir échues au 31 décembre 2019 a augmenté pour s'élever à 13,1 millions de dollars (4,5 millions en 2018). Le FNUAP a soigneusement examiné le recouvrement de ces contributions à recevoir et créé des provisions d'un montant de 6,5 millions de dollars pour toutes les contributions à recevoir dont la collecte a été jugée douteuse (contre 0,9 million de dollars en 2018).

57. Au 31 décembre 2019, l'encours total des avances sur le fonds d'exploitation dues en fin d'année a diminué de 0,7 million de dollars, s'établissant à 6,3 millions de dollars (contre 7,0 millions en 2018), ce qui s'explique essentiellement par une diminution, de 0,6 million de

dollars, des avances non régularisées à d'autres organismes des Nations Unies pour la mise en œuvre d'activités du FNUAP.

58. La valeur des paiements anticipés et autres éléments d'actifs a augmenté de 6,2 millions de dollars, atteignant ainsi 33,7 millions de dollars au 31 décembre 2019 (contre 27,5 millions en 2018), principalement en raison d'une hausse des contributions à recevoir pour le préfinancement des activités des programmes (3,8 millions) et d'une augmentation des intérêts courus à recevoir (1,3 million).

59. Au 31 décembre 2019, les dettes et charges à payer avaient augmenté de 28,2 millions de dollars et atteignaient 142,1 millions de dollars (contre 113,9 millions en 2018), une hausse en grande partie imputable aux augmentations des avances provenant d'achats effectués par des tiers, des dettes, et des fonds détenus par le FNUAP en sa qualité d'agent d'administration des programmes conjoints d'un montant de 10,2 millions, de 4,7 millions et de 4,6 millions, respectivement.

60. Le montant des autres passifs et produits comptabilisés d'avance a augmenté de 5,6 millions de dollars. Au 31 décembre 2019, ce montant s'établissait ainsi à 22,4 millions de dollars (contre 28,0 millions en 2018), essentiellement du fait de la comptabilisation du montant des contributions reçues au titre des ressources ordinaires de 2019 collectées en avance en 2018.

61. Le montant des passifs liés aux prestations versées au personnel a diminué de 17,0 millions de dollars, s'établissant à 370,3 millions de dollars (contre 387,3 millions en 2018), principalement en raison d'un gain actuariel de 45,6 millions de dollars sur les passifs liés aux avantages postérieurs à l'emploi, partiellement compensé par l'augmentation, de 31,6 millions de dollars, des passifs, liée à la reconnaissance du coût annuel des services rendus et du coût financier. Ce gain actuariel s'explique essentiellement par les données actualisées relatives aux demandes d'indemnisation en matière de santé par personne pour mesurer le montant des prestations au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, partiellement compensé par la perte actuarielle due à une baisse du taux d'actualisation, qui est passé à 3,61 % (contre 4,62 % en 2018).

62. La part non financée du montant total des passifs liés aux prestations versées au personnel a baissé de 66,1 millions de dollars, s'établissant à 64,3 millions (contre 130,4 millions de dollars en 2018). Cette baisse s'explique à la fois par la diminution susmentionnée, de 17,0 millions de dollars, de l'ensemble des passifs ainsi que par l'augmentation nette, de 49,1 millions de dollars, du financement des engagements. Les ressources cumulées mises en réserve pour financer les passifs ont augmenté pour atteindre 306,0 millions de dollars, couvrant 82,6 % du montant total des passifs liés aux prestations versées au personnel au 31 décembre 2019 (contre 256,9 millions de dollars, ou 66,3 % en 2018). Ce ratio de financement élevé du montant des passifs liés aux prestations versées au personnel, largement imputable aux résultats élevés des placements de portefeuille au titre de l'assurance maladie après la cessation de services en 2019, pourra ne pas être maintenu en 2020 en raison de la forte instabilité des marchés financiers provoquée par la pandémie de COVID-19. Le FNUAP s'assurera de disposer de ressources suffisantes pour s'acquitter de ses obligations à l'égard du personnel actuel et ancien.

## VI. Conclusions

63. Le FNUAP a clôturé l'année 2019 en bonne santé financière grâce à de saines pratiques de gestion financière, y compris des procédures et contrôles destinés à veiller à ce que les dépenses de l'organisation restent dans la limite des ressources financières disponibles. Malgré les résultats positifs en matière de mobilisation d'autres ressources enregistrés en 2019, la nouvelle baisse des ressources ordinaires, qui demeurent la pierre angulaire des opérations du FNUAP, aussi bien en montants absolus que, en particulier, en pourcentage du montant total des contributions reçues, reste un défi majeur pour le Fonds. Par ailleurs, en 2020 et dans les années à venir, il est possible que le FNUAP ne soit pas en mesure de générer un niveau équivalent de contributions aux autres ressources et d'autres produits en raison de l'impact de la pandémie de COVID-19. Compte tenu de l'environnement très instable généré par cette dernière, un apport prévisible et opportun de contributions aux ressources ordinaires est essentiel pour permettre au FNUAP de soutenir ses opérations et d'atteindre ses objectifs stratégiques.



